
Jour de séance 9

le mardi 11 décembre 2018

13 h

Prière.

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 11 décembre 2018

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 6 décembre et étudie le projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, qu'il approuve avec un amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Carr :

6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques* ;

par l'hon. M. Higgs :

7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

M. C. Chiasson donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M^{me} LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute prévision établie depuis le 1^{er} janvier 2016 concernant les répercussions financières potentielles qu'aurait la mise en oeuvre d'un régime de tarification du carbone provincial

ou fédéral pour Irving Oil Limited, notamment le filet de sécurité fédéral ; les modèles de tarification du carbone de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, ainsi que tout modèle hypothétique de tarification du carbone pour le Nouveau-Brunswick, qu'il soit fondé sur une taxe sur le carbone, un système de plafonnement et d'échange ou un système mixte.

M. Savoie donne avis de motion 18 portant que, le vendredi 14 décembre 2018, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2018, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 31 janvier 2018, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2017 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, c. P-5.1 :
 - article 2 ;
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, c. 29 :
 - articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;
3. *Loi sur les ressources pétrolières*, L.N.-B. 2007, c. P-8.03 ;
4. *Loi modifiant la Loi sur les mines*, L.N.-B. 2007, c. 40 ;
5. *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, L.N.-B. 2007, c. 41 ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2018, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

M. Coon donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;

attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer

les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;

attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;

attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;

attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

M. Austin donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M^{me} Conroy, il proposera ce qui suit :

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont déclaré qu'il était urgent de recruter davantage de personnel infirmier dans la province ;

attendu que l'unité d'obstétrique de l'Hôpital régional Chaleur a dû fermer pendant un certain temps en raison d'un manque de personnel infirmier ;

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers et l'Association des infirmières et infirmiers ont déclaré qu'il arrivait que des membres du personnel infirmier travaillent jusqu'à 48 heures d'affilée, ce qui crée une situation dangereuse ;

attendu que, selon l'Université du Nouveau-Brunswick, son programme d'études en sciences infirmières accueille le plus grand nombre d'étudiants possible, le nombre de demandes d'admission au programme étant 12 fois supérieur au nombre de places offertes ;

attendu que, selon l'université, une augmentation du financement affecté à l'infrastructure et au personnel enseignant permettrait de former un plus grand nombre d'étudiants en sciences infirmières, ce qui aiderait à combler la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir dans la province ;

attendu que les infirmières et les infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province pour aller travailler en Nouvelle-Écosse où les salaires versés au personnel infirmier sont jusqu'à 5 % plus élevés ;

attendu que, malgré la pénurie actuelle, les infirmières et les infirmiers de la province ne réussissent pas à trouver un emploi à temps plein ni à temps partiel ;

attendu qu'il est prévu que, au cours de la prochaine décennie, le milieu des soins de santé connaîtra une vague de départs à la retraite de personnel infirmier ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à se pencher immédiatement sur la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir au Nouveau-Brunswick en prenant les mesures nécessaires pour recruter dans la province des professionnels en soins infirmiers et les maintenir en poste, car la situation a de profondes répercussions sur la santé et le mieux-être de la population.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 11 décembre 2018

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Conformément à l'avis de motion 16, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget de capital pour 2019-2020.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie donne avis que, le mercredi 12 décembre 2018, la deuxième lecture des projets de loi 6 et 7 sera appelée.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que le statut de « parti reconnu » soit accordé aux caucus actuels du Parti vert et de l'Alliance des gens en vertu du Règlement aux fins des paragraphes 28(10) et (11) de la *Loi sur l'Assemblée législative*. (Motion 21.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, au nom de M. Austin, de celui de M. DeSaulniers ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} Rogers, de celui de M^{me} Thériault. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de celui de la Santé et de celui de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 15 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2017-2018	(30 novembre 2018) ;
rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour 2017-2018	(30 novembre 2018) ;
rapport annuel du Conseil du Trésor pour 2017-2018	(3 décembre 2018) ;

rapport annuel du ministère du Développement social pour 2017-2018	(3 décembre 2018) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour 2017-2018	(4 décembre 2018) ;
documents demandés dans les avis de motion 12 et 13	(6 décembre 2018) ;
documents demandés dans l'avis de motion 14	(7 décembre 2018) ;
réponse à la pétition 1	(7 décembre 2018).